

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE VANELH-CONV-OCCDP-01002

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE LA VANELLE

COMMUNE DE ROMANS SUR ISERE

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	14/02/2025
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	13/03/2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique de La Vanelle
Lieu	Commune : Romans sur Isère Références cadastrales : Section AW 113 et AW 114
Activité	Accessibilité à la pêche
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Respect conventions existantes : chasse, agriculture, réseaux Proximité de la retenue Interdiction d'accès aux berges en cas de chasses et crues Obligation d'entretien des terrains
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : Jusqu'à la fin du titre d'exploitation de la chute de La Vanelle soit le 31/12/2028
Conditions financières à la charge du demandeur	Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à :



	<p>EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l’Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l’attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR <i>Objet à mentionner :</i> Candidature COT VANELH-CONV-OCCDP-01002</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme CHATTARD Delphine 134 Rue de l’Etang 38950 St Martin le Vinoux Objet à mentionner : COT VANELH-CONV-OCCDP-01002</p>